

DECISION DE LA PRESIDENTE N°13.26

La Présidente de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2026-03-13-00049 du 19 mars 2026 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu le projet du troisième plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise pour la période 2022-2027, officiellement adopté le 24 novembre 2022 par arrêté interpréfectoral d'approbation, et notamment sa fiche-action RT1 ;

Vu la délibération n°2026-07-7.5.6 du conseil communautaire du 02 février 2026 portant sur la reconduction du fonds air-bois à la CCPO sur l'année 2026 ;

Vu la délibération n° 2026-51-5.4 du 13 avril 2026 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et la Présidente de la CCPO.

Considérant que la CCPO a mis en place un fonds air-bois, aide financière au remplacement de systèmes de chauffage au bois non performants (cheminées ouvertes et appareils antérieurs à 2005) par des appareils labellisés Flamme Verte ;

Considérant que la CCPO a été sollicitée pour le versement d'une aide de 1000 € par un propriétaire occupant pour l'entreprise de travaux de remplacement de son chauffage au bois ;

Considérant que les modalités et conditions de versement doivent être encadrées par une convention entre la CCPO et le demandeur.

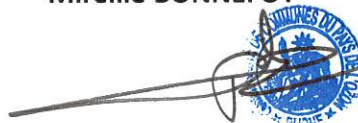
DECIDE

- **D'ACCEPTER** les termes de la convention avec Madame Gisèle LESTRADE, dont le logement se situe au 101 Lotissement Les Ecoarées, 69970 CHAPONNAY, pour le versement d'une aide de 1000 € ;
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer ladite convention ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au BP 2026 de la CCPO au chapitre 204.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Saint-Symphorien d'Ozon,
Le 20/04/2026

La Présidente,
Mireille BONNEFOY



A blue circular official stamp of the Pays de l'Ozon Communauté de Communes is placed over the signature. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON' and '2026'.

Mise en ligne le : **22 AVR. 2026**

Certifiée exécutoire le : **22 AVR. 2026**